Document généré le 19 avr. 2024 21:24

Québec français

L'école québécoise et les clientèles allophones

Fabienne Desroches

Numéro 90, été 1993

Le français : langue commune

URI : https://id.erudit.org/iderudit/44530ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)
1923-5119 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Desroches, F. (1993). L'école québécoise et les clientèles allophones. *Québec français*, (90), 41–43.

Tous droits réservés © Les Publications Québec français, 1993

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

L'école québécoise et les clientèles allophones

Fabienne Desroches*

Au Québec, il existe plusieurs mesures administratives qui ont été prises pour tenir compte du caractère pluriethnique de la clientèle scolaire. Dans le présent article, je parlerai de trois catégories de mesures mises sur pied afin de répondre à certains besoins de la clientèle scolaire.

Mesures compensatoires

Les mesures compensatoires regroupent, quand le nombre le justifie, les classes d'accueil, pour les enfants arrivés depuis moins de cinq ans au Québec; les classes de francisation, pour les enfants vivant au Québec depuis plus de cinq ans et les mesures de soutien linguistique pour les cas où le nombre ne peut permettre l'ouverture d'une classe.

C'est par le biais de ces classes que les nouveaux arrivants vont acquérir un français d'usage et s'intégrer plus facilement à la société d'accueil. Les inscriptions d'élèves allophones dans les secteurs des classes d'accueil et de francisation ne cessent d'augmenter au Québec. En effet, au 30 septembre 1986, selon le rapport intitulé *l'École québécoise et les communautés culturelles*, 3 234 élèves étaient inscrits en accueil et 1 110 en francisation. Cinq ans plus tard, selon la Direction de la recherche et du développement du ministère de l'Éducation, on y retrouve un total de 7 607 enfants, soit une augmentation de plus de 66%.

Ces premiers types de mesures visent à permettre aux enfants de fonctionner linguistiquement.

Mesures de maintien

Il existe aussi un deuxième bloc de mesures qui visent le maintien de la langue et de la culture d'origine: Le Programme d'enseignement des langues d'origine (PELO), les écoles privées religieuses ethniques, et le programme des langues ethniques (PLE).

PELO

En 1978, le MÉQ, jugeant que l'État a le devoir de faciliter le développement, l'épanouissement et l'intégration harmonieuse de tous les Québécois et reconnaissant l'importance de l'apport des communautés culturelles à l'édification de la société Québécoise, comblait une lacune en instaurant le programme d'enseignement des langues d'origine, le PELO, qui repose aussi sur le principe que la connaissance de la langue et de la culture d'origine favorise en retour l'apprentissage de la langue d'enseignement.

Les écoles privées religieuses ethniques

Parallèlement à ces mesures, il existe au Québec des écoles privées religieuses ethniques. Ces écoles doivent dispenser des services éducatifs conformes aux exigences du régime pédagogique tout en proposant des valeurs religieuses particulières et l'apprentissage d'une langue d'origine autre que le français et l'anglais. Les écoles ethniques sont donc d'abord des écoles confessionnelles. On trouvait en 1991-1992 vingt-quatre écoles juives, trois écoles arméniennes, cinq écoles grecques et une école musulmane totalisant 9 496 élèves. Cependant, la séparation physique de groupes culturels distincts s'oppose aux principes fondamentaux de l'éducation interculturelle.

Le programme des langues ethniques

Subventionné jusqu'en 1992, le PLE est l'enseignement, en dehors du réseau scolaire public, de la langue et de la culture d'origine. Cet enseignement est dispensé au Québec, par les églises et associations communautaires. Sous certaines conditions, le ministère de l'Éducation leur octroie un permis de culture personnelle, approuve leurs programmes d'études et accorde aux élèves des unités qui sont reconnues pour fin de sanction des études.

Mesures en éducation interculturelle

Plusieurs champs d'application sont touchés par les mesures en éducation interculturelle. Il s'agit :

1- du matériel didactique et des manuels scolaires
2- des programmes et de leurs contenus
3- de la formation des maîtres
4- du programme de perfectionnement des maîtres
5- du programme d'accès à l'égalité (PAE)
6- des budgets spéciaux

Matériel didactique et manuels scolaires:

Dans ce domaine, le Québec travaille depuis une dizaine d'années sur deux volets, l'élimination des stéréotypes discriminatoires dans le matériel didactique et la valorisation du pluralisme par un traitement équilibré de la diversité ethnique, raciale et culturelle.

Les normes arrêtées par le ministère de l'éducation en regard du matériel didactique visent à assurer que les manuels scolaires comprennent une représentation adéquate des minorités culturelles, dans les textes et les illustrations et que les manuels présentent l'ensemble des personnages dans une variété d'activités de façon telle qu'ils puissent devenir des modèles qui suscitent des attitudes positives et favorisent

*Professeure invitée, Université de Montréal.

Les inscriptions d'élèves allophones dans les secteurs des classes d'accueil et de francisation ne cessent d'augmenter au Québec.

l'identification chez les élèves. A cette fin, le ministère a publié un guide à l'intention des auteurs et des maisons d'édition dans lequel nous retrouvons une grille d'analyse des stéréotypes discriminatoires. Ce guide précise des normes quantitatives (% de représentation ethnique) et des normes qualitatives, davantage incitatives, qui s'adressent aux auteurs.

De son côté, le Conseil des Communautés culturelles et de l'Immigration (CCCI) a en 1988 émis un Avis sur la « valorisation du pluralisme dans les manuels scolaires ». Cet avis comporte une trentaine de recommandations regroupées sous les cinq objectifs suivants : la reconnaissance explicite de la diversité ethnique, raciale et culturelle et l'identification de tous à cette réalité ; une représentation équilibrée et objective des phénomènes liés à la diversité; la valorisation des personnages issus des communautés culturelles ; la lutte au racisme et à la discrimination ainsi qu'une étude plus complète et plus approfondie des cultures. Le Conseil constate une nette amélioration dans le nouveau matériel didactique en terme de représentation des minorités, de traitement du racisme en milieu québécois et non pas seulement comme un phénomène extérieur. En même temps, il constate quand même une grande difficulté à intégrer la problématique dans un nous collectif.

Selon McAndrew, la qualité du traitement de la diversité ethnique, raciale et culturelle et la lutte au racisme et à l'ethnocentrisme dans le matériel didactique continueront, à court et à moyen termes, à reposer largement sur le professionnalisme des enseignants et la mobilisation de diverses communautés.

Il reste donc beaucoup à faire dans ce domaine et les formateurs en sont encore à se demander si l'on doit travailler au changement des attitudes ou tendre vers l'acquisition de connaissances et le développement de l'esprit critique.

Programmes et contenus

Bien que l'ensemble de la tâche ne soit pas terminée, un certain nombre de programmes ont été redéfinis, notamment ceux d'histoire, de géographie et de sciences humaines, pour accorder une meilleure part à l'apport des communautés culturelles. Mais beaucoup de travail reste à faire.

Formation des maîtres

Dans ce domaine, les efforts sont encore insuffisants, car le ministère n'a pas statué que la formation à l'interculturel soit un objectif obligatoire de la formation initiale des maîtres. Les universités font beaucoup d'effort dans ce sens et il existe actuellement un certificat en Éducation interculturelle à l'UQAM de même qu'un certificat en Intervention interculturelle donné par la faculté de l'Éducation permanente de l'Université de Montréal. Un groupe de professeurs de la faculté d'Éducation de l'Université de Montréal, a présenté en 1989, au Conseil de Faculté, un mémoire dans lequel ils rappelaient que «le fait ethnique est une composante nécessaire des cours et des activités d'enseignement». La Faculté tente également d'accroître le nombre d'étudiants en provenance des communautés culturelles. Une telle politique d'incitation permettra de répondre plus adéquatement aux politiques d'égalité en emploi qu'instaurent de plus en plus de Commissions scolaires et qui nécessitera du personnel des communautés culturelles suffisamment formé.

Perfectionnement des maîtres

Afin d'aider le milieu scolaire à faire face à cette nouvelle situation pluriethnique, le MEQ a décidé de mettre sur pied des moyens pouvant aider le personnel scolaire à s'acquitter adéquatement de sa responsabilité en ce qui concerne l'intégration des élèves des communautés culturelles. À ce titre, depuis 1988, le ministère de l'Éducation, par le biais de la Direction des Services aux Communautés culturelles, a institué des sessions de perfectionnement et de sensibilisation en éducation interculturelle. Les principaux sujets abordés durant ces sessions concernent :

- -les cultures minoritaires dans les environnements majoritaires: comprendre les contractions;
- -l'immigration dans son aspect légal et réglementaire;
- -l'identité culturelle en contexte montréalais;
- -le processus d'adaptation des nouveaux arrivants et celui de la communauté d'accueil;
- -les stéréotypes, les préjugés et le racisme;
- -les cultures et les religions;
- -l'analyse et la résolution de conflits interculturels.

D'une part, des équipes-écoles ont pu bénéficier de ces sessions, d'autre part, des multiplicateurs ont été formés afin que l'ensemble des écoles concernées puissent être sensibilisées dans des délais raisonnables. Cinq cahiers d'animation ont également été préparés pour les multiplicateurs. Cette approche des multiplicateurs fait actuellement l'objet d'une évaluation et il est prévu

Les formateurs en sont encore à se demander si l'on doit travailler au changement des attitudes ou tendre vers l'acquisition de connaissances et le développement de l'esprit critique.

que des modifications seront apportées à ce volet dès juin 1993.

Le ministère a, de plus, soutenu conjointement avec la Centrale d'enseignement du Québec (CEQ) et l'Agence de Coopération en Développement international (ACDI), la création du Centre d'Éducation interculturelle et de la Compréhension internationale (CEICI). Ce centre vise la sensibilisation et la formation du personnel scolaire québécois à l'éducation interculturelle dans une perspective mondiale.

Par ailleurs, la plupart des commissions scolaires du Montréal métropolitain offrent des journées de perfectionnement en éducation interculturelle à leurs enseignants. La Commission des Écoles catholiques de Montréal (CECM) a même mis sur pied un Office des relations interculturelles (ORI) qui a pour but de rendre le personnel, les élèves jeunes et les adultes ainsi que les parents plus aptes à vivre dans une société francophone et pluraliste. L'ensemble de ces services témoignent de la volonté du Québec, à court terme, d'intégrer les nouveaux arrivants.

Programme d'accès à l'égalité

Même si le rapport Chancy de 1985 signalait le problème de la représentation ethnoculturelle du personnel enseignant dans les écoles, les progrès dans ce secteur restent encore bien minces. Pour y faire face, pour favoriser l'identification des élèves à des modèles issus de leur communauté et pour permettre une représentation équitable des membres des communautés culturelles dans le personnel des commissions scolaires, le MEQ a initié un projet pilote visant à mettre sur pied des programmes d'accès à l'égalité. Ces programmes proposent un certain nombre de solutions à la problématique de l'intégration des immigrants au travail. Le projet est actuellement en cours dans trois commissions scolaires et une évaluation précise en sera faite.

Budgets spéciaux d'instrumentation

Il y a un budget d'instrumentation des milieux scolaires à haute densité ethnique afin de soutenir tout ce qui n'est pas directement des services à l'élève en terme d'adaptation institutionnelle. Ces budgets permettent ainsi de payer des agents de milieux pour le milieu à haute densité ethnique, pour la formation interculturelle, ainsi que pour des projets spéciaux avec les parents. Ces budgets visent davantage l'intégration sociale que l'intégration linguistique.

En conclusion, l'Énoncé de politique annonçait un certain nombre de mesures comme la baisse du ratio dans les classes d'accueil ou l'ajout d'enseignants dans les milieux à haute densité ethnique, mais faute de moyens, ces projets sont demeurés lettre morte.

Bibliographie

1. Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation. *L'école québécoise et les communautés culturelles.* (Rapport Chancy). Direction des communications. 1985.

2. Gouvernement du Québec. *L'école québécoise et les communautés culturelles. ministère de l'Education.* Rapport déposé au bureau du sous-ministre. (Rapport Latif). 1988.

3. Conseil de la langue française. *Réfléchir ensemble sur l'école française pluriethnique*, n°63, 1987a.

4. Conseil de la langue française. *Vivre la diversité en français.* n°64, 1987b.

5. Conseil supérieur de l'Éducation. *Les défis éducatifs de la pluralité.* Gouvernement du Québec, Avis au ministre de l'Éducation. 1987.